

LE POINT SUR LE DOSSIER DES TROIS GRANDES ÎLES

Février 2016 À quelques mois du terme de la mise en réserve, le décret provincial continue d'indiquer la voie aux décideurs gouvernementaux, à ceux de la grande région métropolitaine ainsi qu'aux élus de la Ville de Laval: les trois grandes îles augmenteront de près de 200 hectares la superficie des aires protégées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Suivant la voie tracée par le Gouvernement, la CMM a résolu un accord de principe visant à participer financièrement à l'acquisition des trois grandes îles. Leur fort potentiel de préservation les vouera à la conservation.

Quant à la Ville de Laval, la faible proportion d'aires protégées sur son territoire l'incitera à en créer de nouvelles. La Ville a d'ailleurs résolu de participer financièrement à l'acquisition des trois grandes îles. Dans cette optique, l'opportunité qui se présente à elle, à savoir profiter de la participation financière du Gouvernement et de la CMM, lui permettra de presque tripler la superficie des aires protégées à Laval.